

**Lors de l'Assemblée bi-départementale du 28 novembre 2008, les deux Conseils généraux ont décidé d'encourager le développement d'activités économiques sociales et solidaires**

Délibération :

« Basée sur des principes d'égalité, de responsabilité et de démocratie, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) propose une autre façon d'entreprendre, de créer et répartir la richesse.

En l'affirmant comme un axe fort du développement local, les Départements de la Drôme et d'Ardèche souhaitent encourager les synergies et les coopérations en Sud Rhône-Alpes, pour développer des activités économiques et solidaires, autour de trois axes :

- Les métiers à potentiel de développement et de main d'œuvre, notamment en faveur des personnes peu qualifiées: services à la personnes, gestion des déchets, filière bois...
- L'aide à la création et au développement d'activités: soutien aux coopératives d'emploi et d'activité, et aux coopérations permettant l'accès à de nouveaux marchés . . .
- Des alternatives aux pertes d'activité locale (par faillites, délocalisations, départ en retraites, etc. . .) reprises d'entreprises par les salariés, coopération en faveur d'un maintien de l'activité et de l'emploi (pôle sous-traitance . . .)

Pour proposer, initier et développer des projets à dimension bi- départementale, sur ces trois axes, les Conseils Généraux de Drôme et d'Ardèche souhaitent s'appuyer sur la nouvelle plateforme de l'ESS, dite Pôle Sud, qui regroupe déjà plusieurs partenaires et « têtes de réseau » de l'ESS en Rhône-Alpes (CRESS, COORACE, ADIE, URSCOP, groupe ARCHER, IEDV. . .). A cette fin, le Pôle de Coopération et d'initiatives Sud Rhône-Alpes, mobilisera les acteurs de l'ESS, et se rapprochera des services économiques est sociaux des deux départements ».